Toutes à l'école Luxembourg a.s.b.l.

Comptes annuels pour l'exercice clos au 31 Juillet 2019

Toutes à l'école Luxembourg a.s.b.l.
19 rue Bitbourg
L-1273 Luxembourg

Marc Schernberg
2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443
L-1014 Luxembourg

A l'Assemblée Générale de
Toutes à l'école Luxembourg
Association Sans But Lucratif
19, rue Bitbourg
L-1273 Luxembourg

RAPPORT DU COMMISSAIRE

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions statutaires, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution, pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2019, du mandat de Commissaire que vous avez bien voulu me confier.

En absence d'un cadre spécifique prévu pour le contrôle des Asbl, j'ai effectué ma mission de surveillance, sur base de la Loi modifiée du 10 août 1915 qui n'impose pas au Commissaire de donner une attestation sur les comptes annuels. Dès lors je n'ai pas vérifié les comptes annuels suivant les standards d'audit internationaux.

J'ai constaté que les états financiers du 31 juillet 2019 dont la somme bilantaire s'élève à EUR 649,951 et le résultat de l'exercice à EUR 414,375 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

Je vous propose dès lors d'approuver les états financiers tels qu'ils vous sont soumis.

Marc Schernberg
Commissaire

Luxembourg, le 13 janvier 2020

Bilan au 31 Juillet 2019

	Note	Situation au 31.07.2019 (EUR)	Situation au 31.07.2018 (EUR)
Actifs			
Inventaires	10	-	2,380
Avoirs en banque		649,159	277,391
Charges constatées d'avance		792	-
Total actifs		**649,951**	**279,771**
Passifs			
Résultats reportés	4	87,271	79,339
Résultat de l'exercice		414,375	7,932
Dette Happy Chandara dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	134,000	190,000
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		14,305	2,500
Total passifs		**649,951**	**279,771**

Compte de résultat au 31 Juillet 2019

	Note	Situation au 31.07.2019 (EUR)	Situation au 31.07.2018 (EUR)
Dépenses			
Dons à Happy Chandara	5	134,000	190,000
Autres charges externes	6	14,359	5,391
Frais de personnel	7	8,759	-
Frais relatifs au foyer	8	2,483	-
Variation de stock	10	2,380	3,471
Total dépenses		**161,982**	**198,862**
Recettes			
Parrainage de classes	11	114,805	89,490
Parrainages individuels	13	52,525	40,140
Dons reçus	12	98,347	71,244
Dons reçus relatifs au foyer	8	304,147	
Vente de produits	9	6,532	5,920
Total recettes		**576,356**	**206,794**
Résultat Net au 31 Juillet 2019		**414,375**	**7,932**

Notes aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31 juillet 2019

1 Généralités

Toutes à l'école Luxembourg a.s.b.l. (l'"Association") a été constituée le 23 Novembre 2010 sous la forme d'une association sans but lucratif pour une durée illimitée. L'association a reçu l'agrément d'établissement d'utilité publique en Avril 2015 avec effet rétroactif au 1er Janvier 2015.

La clôture de l'exercice social a été modifiée du 30 Septembre au 31 Juillet pour la clôture au 31 Juillet 2014. L'exercice social commence désormais le 1er Août pour se clôturer le 31 Juillet de l'année suivante.

L'Association a pour objet l'aide à la scolarisation des enfants en difficulté dans le monde et à leur famille, par tous les moyens légaux, en ce compris, le cas échéant et à titre occasionnel, par l'exercice d'activités commerciales. L'Association peut agir en soutien de et en collaboration avec d'autres d'associations, de droit luxembourgeois ou non, ayant un objet similaire et notamment l'association de droit français (loi de 1901) «Toutes à l'école» dont le siège social est situé 150, boulevard du Général de Gaulle, F-92380 Garche. L'Association peut également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

L'Association a modifié son siège social le 28 juin 2017 et s'établit désormais au 19 rue Bitbourg L-1273 Luxemboug.

2 Présentation des données financières comparatives

Les chiffres se terminant le 31 juillet 2018 relatifs aux postes Fournitures diverses, Frais administratifs et légaux, et Divers ont été reclassés en Autres charges externes afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres se terminant au 31 juillet 2019.

3 Principes, règles et méthodes d'évaluation

3.1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'Association sont établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise selon la méthode du coût historique et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration. La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

3.2. Principales règles d'évaluation

3.2.1. Inventaires
Les inventaires sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur de réalisation. Une correction de valeur est

3.2.2. Créances
Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

3.2.3. Charges constatées d'avance
Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3.2.4. Dettes
Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

3.2.5. Reconnaissance des revenus
Les parrainages ainsi que les dons reçus sont comptabilisés en fonction de leur date de réception effective.

3.2.6. Conversion des postes en devises

L'association tient sa comptabilité en EUR.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Le taux EUR/USD au 31 juillet 2019 est 1,1067.

4 Résultats reportés en EUR

Les résultats reportés de l'exercice se composent comme suit :	**2019**	**2018**
Résultat reporté au 31 juillet	79,339	69,650
Résultat pour l'exercice	7,932	9,689
Résultat reporté au 31 juillet	87,271	79,339

5 Dons Happy Chandara

L'Association reverse à l'école Happy Chandara située à Phnom Penh au Cambogde, la majeure partie des parrainages de classe et des parrainages individuels dédiés à Happy Chandara. Le Conseil d'Administration a décidé de verser un montant de EUR 134.000 à l'école Happy Chandara pour l'exercice au 31.07.2019.

6 Autres charges externes

Les autres charges externes comprennent principalement des frais liés à l'organisation d'évènements, des frais de publication ainsi que des frais liés à l'accueil à Luxembourg de jeunes filles venant de Happy Chandara.

7 Frais de personnel

L'association emploie une salariée à temps partiel depuis le 1er février 2019.

8 Frais et Dons reçus relatifs au foyer

L'association a reçu un don exceptionnel afin de financer le fonctionnement et le développement d'un foyer dédié à l'accueil des étudiantes universitaires issues de l'école Happy Chandara. Les frais enregistrés au cours de l'exercice correspondent à des frais juridiques dans le cadre de l'ouverture d'une succursale au Cambodge dédiée à la gestion de ce foyer. Cette succursale a été officiellement ouverte le 1er octobre 2019.

9 Achat et vente de produits

L'association procède régulièrement à l'achat de produits tels que pendentifs, balles de golf et autres produits afin de les revendre. Les achats sont comptabilisés dans le poste "Achats de produits" et les ventes sont comptabilisées dans le poste "Vente de produits".

10 Inventaires

Les inventaires étaient constitués de bougies achetées non vendues (2018 : EUR 2.380). Au 31 juillet 2019, toutes les bougies ont été vendues (2018: EUR 2.380).

11 Parrainage de classes

Les employés de différentes sociétés parrainent actuellement 4 classes d'Happy Chandara (2018 : 3 classes).

12 Dons reçus

Les dons reçus par l'Association proviennent principalement de dons reçus par des sociétés, relatives à l'organisation de journées thématiques par exemple, de dons reçus lors d'évenements organisés par des associations et par des particuliers.

13 Parrainages individuels

L'Association a lancé les parrainages individuels en mai 2013. L'association parraine 115 élèves au 31 Juillet 2019 (2018 : 88).
Ce compte comprend aussi les cotisations des membres.

14 Evènements postérieurs à la clôture

En date du 21 août 2019, l'association a reçu du Ministère des Affaires Etrangères du Cambodge l'autorisation d'établir une succursale à l'adresse suivante:

N°554 Street 1982, Phnom Penh Thmey Village
Sangkat Phnom Penh Thmey
Khan Sen Kok
Phnom Penh
Cambodge

L'activité de cette succursale consiste à accompagner les étudiantes issues de Happy Chandara dans la poursuite de leurs études universitaires et notamment à leur apporter un soutien financier dans la prise en charge du coût de leurs études et de l'octroi d'une indemnité mensuelle. Ce projet a fait par ailleurs l'objet d'un dossier de cofinancement auprès du Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg. La réponse du Ministère des affaires étrangères a été obtenue et consiste en une allocation de 292.163,66 EUR reçue le 24 décembre 2019, au titre de l'année académique 2019-2020.